

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Approbation de la convention cadre et constitution du GAL (Groupe d'Action Locale) LEADER.

Délibération N° 2023-12-015

Vu la réunion du 16 novembre 2023 et l'absence de quorum constaté ;

L'an deux mille vingt-trois le cinq décembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Fêtes de La Châtre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de la seconde convocation du Comité Syndical : 20 novembre 2023

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 78 membres sur 112

Présents : M. ALAPETITE Claude, M. AUCLAIR Quentin, M. BAUDRY Gérard, Mme BESNIER Marie-Claire, Mme BEUGNET Nicole, M. BLINET Laurent (suppléant), Mme BIGRAT Chantale, Mme BOMBLED Pascale, M. BOURDEAU Jean-Marie, M. CALAME Daniel, M. CHAGNON Bernard, Mme CHAGNON Josette, M. CHAMPEAU Francis, M. CHAUSSE Jean-Claude (suppléant), Mme CHENET Corinne (suppléante), M. COLLET Antoine M. COURTAUD Pascal, Mme DALLOT Aline (suppléante), M. DALOT Jean-Pierre, M. DARCHY Guy, Mme DAUDON Christèle, M. DAUDON Daniel, M. DAUGERON François, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEGAY Jean-Michel, M. DEGUET Rémy, M. DÉSIRÉ Serge (suppléant), Mme D'HOOGE Nicole, M. DEMOCRATE Hervé, M. DENORMANDIE Arnaud, M. DOUET Patrice, M. FLEURY Didier, M. FORGET Joseph, M. GAUTRON Guy, M. GENICHON René, Mme GLEN Stéphanie, M. HERLEMONT Etienne, Mme HIBERT Chantal, M. JEOMEAU Bernard (suppléant), M. JUDALET Patrick, Mme JÜRGING Christiane, Mme LABESSE Elisabeth, M. LABRUNE Mathieu, M. LACOU Serge, Mme LAMY Claudine (suppléante), M. MAILLIEN Bernard, Mme MALASSET Christine, Mme MALCURAT Patricia, M. MANÇOIS Jean-Luc, M. MARATHON Jean-Paul, M. MATHEY Jean-Luc, M. MAUGRION Philippe (suppléant), M. MERCIER André, M. MICHOT Olivier, M. MITATY Bernard, M. MONTINTIN Christian, M. NICOLET Jean-Pierre, M. NONIN Patrick, M. PATRIGEON Philippe, Mme PEDARD Isabelle (suppléante), M. PELLETIER Philippe, Mme PERSONNAT Marion, M. PETERS William, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, M. RABILLE Franck, M. ROBERT Jean-Pierre, M. ROUET Serge, Mme ROUILLARD Maryse, M. ROUTET Philippe, M. SACHET Bertrand, M. SAIGRE Benoît (suppléant), Mme SELLERON Michèle, M. SAVY Philippe, Mme SOULETTE Dominique, M. VIAUD Philippe, M. YVERNAULT Dominique, M. YVERNAULT Philippe.

Excusés : M. BEGAT Julien, M. BELLET Alain, M. BERDUCAT Cédric, M. BONNIN Jean-Michel, M. CHARASSON Patrick, M. DEVISSCHER Thomas, M. DIMEGLIO Rémi, M. DUPLESSIS Jean-Claude, Mme ELION Virginie, Mme FLEURET Sylvie, M. GENICHON Sébastien, M. GIRARD Romain, M. GUENIN Didier, M. HUGOTTE Philippe, M. JOUHANNEAU Emmanuel, M. LACOT Antoine, M. LAFONT Marc, M. LEFORT Hubert, Mme LEUILLET Marie-Laure, M. LOEUILLET Gilles, Mme MELIN Bénédicte, Mme PILLET Michelle, Mme PION Angélique, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. ROBERT Christian, M. ROBIN Sébastien, Mme ROUTET Carine, M. ROY Jean-François, Mme SAUVARD Christine, M. SIMON Bruno, M. TEMPLIER Dominique, Mme VILCHES-PARDO Patricia, M. WEINLING Eric.

Nombre de pouvoirs : 7 – M. BEGAT Julien a donné pouvoir à M. DAUDON Daniel, M. CHARASSON Patrick à M. DAUGERON François, M. DIMEGLIO Rémi a donné pouvoir à Mme DAUDON Christèle, M. HUGOTTE Philippe a donné pouvoir à Mme BIGRAT Chantale, Mme LEUILLET Marie-Laure a donné pouvoir à M. JUDALET Patrick, Mme MELIN Bénédicte a donné pouvoir à M. FORGET Joseph, Mme PILLET Michelle a donné pouvoir à M. PATRIGEON Philippe.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GLEN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

VU la délibération de la structure porteuse instituant le GAL du PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY en date du 16/09/2020,

VU la délibération du 21 septembre 2022 approuvant la candidature LEADER du Pays de La

Châtre en Berry en réponse à l'appel à candidatures LEADER 2023-2027 lancé le 11 avril 2022 par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire ;

VU la délibération CPR n°23.05.12.15 du 26/05/2023 de la commission permanente régionale du Conseil régional Centre-Val de Loire portant décision de la sélection du GAL du PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY,

VU la délibération CPR n°23.07.12.12 du 07/07/2023 de la commission permanente régionale du Conseil régional Centre-Val de Loire validant le cadre d'intervention Leader Centre-Val de Loire 2023-2027,

Monsieur le Président rappelle qu'une enveloppe de 728 000 € a été attribuée au GAL Pays de La Châtre en Berry au titre du FEADER 2023-2027 par la Région Centre-Val de Loire.

Pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027, une convention doit être établie avec la Région Centre-Val de Loire.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical la validation du principe de portage du programme Leader, le projet de convention et la maquette financière.

Il propose que le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry soit la structure porteuse juridique, administrative et financière du Groupe d'Action Locale (GAL) nommé GAL du Pays de La Châtre en Berry. Il précise également que le programme LEADER fait obligation au GAL de mettre en place un Comité de programmation chargé de délibérer sur les projets qui lui seront soumis.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ✓ **VALIDE** le portage du programme LEADER 2023-2027 du GAL par le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry
- ✓ **VALIDE** la maquette financière présentée en séance aux délégués du Pays
- ✓ **APPROUVE** le projet de convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 et ses annexes, explicités en séance aux délégués du Pays
- ✓ **AUTORISE Monsieur DAUGERON**, Président de la structure porteuse du GAL du Pays de La Châtre en Berry à signer avec l'Autorité de Gestion (Région Centre-Val de Loire) la convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 et ses annexes et tous les actes relatifs à la mise en œuvre de cette décision
- ✓ **APPROUVE** la composition du Comité de Programmation LEADER conformément au tableau joint en annexe
- ✓ **APPROUVE** la désignation du Président du Comité de programmation du GAL par ses membres qui sera chargé de l'animation des Comités de programmation et du respect de son règlement intérieur
- ✓ **DÉLÈGUE** au Président du Comité de Programmation du GAL la signature des actes

relatifs au fonctionnement du Comité de programmation (invitations, compte rendus, consultations par écrit, ...)

- ✓ **DONNE** délégation aux membres du bureau siégeant au sein du collège public du Comité de programmation de valider par délibération toutes les décisions prises en Comité de programmation, et ce pour toute la durée du programme LEADER 22023-2027.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Président,
François DAUGERON



La secrétaire de séance,
Stéphanie GLEN



